

Le vendredi 4 décembre 2015

LOIRE HABITAT signe une charte RSE Client/Fournisseurs Responsables avec les acteurs majeurs de l'économie ligérienne

Loire Habitat est une entreprise au service du bien commun, d'un aménagement équilibré et solidaire du territoire, proposant un habitat de qualité et accessible à tous sur le département de la Loire.

Loire Habitat met l'humain au cœur de ses préoccupations et de sa vocation de service public de l'habitat, dans un esprit d'entreprise.

Dans le cadre d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) engagée en 2015, l'office souhaite renforcer ses relations de partenariat avec l'ensemble de ses fournisseurs. Ainsi, Loire Habitat a décidé de créer une charte Client/Fournisseurs Responsables.

Cette charte a pour vocation de favoriser des relations mutuellement bénéfiques entre Loire Habitat et ses fournisseurs, au profit des locataires, des salariés de Loire Habitat comme ceux des fournisseurs :

- ✓ Dans le respect de la réglementation en vigueur
- ✓ Avec le souci de préserver les ressources et l'environnement
- ✓ Dans une logique d'efficacité économique et de qualité de service.

Pour ce faire, un premier travail a été réalisé en interne auprès des 306 collaborateurs de Loire Habitat, sollicités pour classer 10 valeurs symbolisant le mieux notre office. En sont ressorties 5 valeurs : **Engagement, Accueil, Qualité, Proximité, Respect**. Une première ébauche de charte a été réalisée à partir de ces valeurs.

Dans un second temps, 8 fournisseurs fidèles et représentatifs des différents types d'achats (service, travaux, fourniture...) ont été sollicités et ont accepté de collaborer à la mise en œuvre de cette charte :

- ✓ L'entreprise SUPER
- ✓ Le Bureau d'études GBA
- ✓ Proxiserve
- ✓ L'entreprise DSL
- ✓ L'entreprise Soulier Kubitza / Horizon jardin
- ✓ L'entreprise BALLET
- ✓ L'entreprise LAPRAS
- ✓ L'imprimerie RIZZI



Leurs organisations professionnelles, la Fédération du BTP, l'OPBTP et l'UNTEC, ont également été parties prenantes de ce travail collaboratif.

Aujourd'hui, est donc présentée et signée officiellement cette charte **Client/Fournisseurs Responsables**, résultat d'un travail collaboratif de plusieurs mois, en présence de plus de 200 fournisseurs sur les 800 que compte Loire Habitat.

Loire Habitat va plus loin, puisque dans le cadre de cette journée attachée à la Responsabilité Sociétale de notre organisme, une **charte pour la détection et le traitement des offres anormalement basses (OAB) dans les marchés** sera également signée avec la Fédération du BTP de la Loire ce même jour !

Cette dernière officialise l'engagement de :

-Loire Habitat à continuer d'exploiter une méthode de détection des offres susceptibles d'être anormalement basses

-de la fédération du BTP de la Loire dont bon nombre d'entreprises adhérentes sont fournisseurs de Loire habitat.

La Fédération du BTP de la Loire œuvre depuis plusieurs années pour que les conditions d'attribution des marchés se fassent dans des conditions économiques normales.

Dans la suite de la charte signée en 2012 entre la fédération du BTP et l'Association des Maires de la Loire, une charte est signée ce jour par laquelle Loire Habitat s'engage à détecter et éliminer les Offres Anormalement Basses.

La fédération du BTP propose une méthode de détection ainsi qu'un modèle de questionnaire auquel les entreprises peuvent être amenées à répondre afin de justifier leur offre ou le cas échéant de s'apercevoir que leur offre n'est pas économiquement viable.

Des discussions sont par ailleurs engagées avec d'autres maîtres d'ouvrages dans le but de signer d'autres chartes de ce type....

Pièces annexes :

- ✓ Charte Client/Fournisseurs Responsables – Loire Habitat
- ✓ Rapport d'activité 2014 de Loire Habitat
- ✓ Plaquette de présentation de Loire Habitat
- ✓ Introductions de Paul CELLE, Président et Laurent GAGNAIRE, directeur Général de Loire Habitat
- ✓ Charte pour la détection et le traitement des offres anormalement basses (OAB) dans les marchés
- ✓ Plaquette de présentation de la Fédération du BTP 42

